

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 18/10/2024 - 10886 - 2019 B 01688 - 852 276 146 - 4 CR THIBAUT

4 CR THIBAULT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit le grand breuil
77400 ST THIBAULT DES VIGNES
852 276 146 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente Septembre,
A onze heures,

La Société 4C RESTAURATION, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 24 avenue Hergé 77700 CHESSY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 829 054 923 RCS MEAUX, représentée par Monsieur Pierre-Yves CARADEC, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société 4 CR THIBAULT,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société 4C RESTAURATION, Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les capitaux propres qui s'élèvent à - 54 072,96 euros pour un capital de 1 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

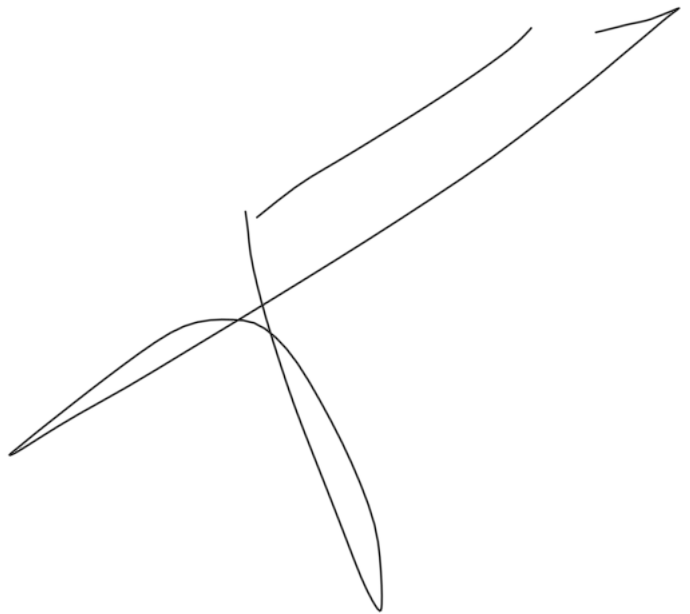
L'Associée Unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société 4C RESTAURATION

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.